

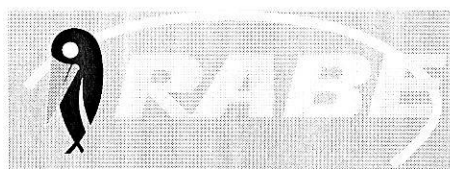


Référence 9900.00.63FR01

Notice d'instruction

***Chisels pour vignes et vergers
WG(F)***





Déclaration CE de conformité pour les machines

(Directive 89/392/CEE, Annexe II, Chapitre A)

Nous

RABE Agrarsysteme GmbH+Co.KG

Am Rabewerk, D-49152 Bad Essen

déclarons ci-après que

Chisel WG, WGF

est conforme aux dispositions de la Directive „Machines“

Directive 89/392/CEE
modifiée 93/44/CEE et 93/68/CEE, Annexe I

Pour la mise en œuvre appropriée des exigences énoncées dans les directives européennes en matière de sécurité et de santé, la ou les normes et/ou la ou les spécifications techniques suivantes ont été utilisées:

EN 292-1 et EN 292-2

Bad Essen

25.07.2001

Wilhelm von Allwörden
Direction

Friedrich Gerdorf,
Directeur de bureau d'études

NOTICE D'INSTRUCTIONS

CHISELS VIGNES

WG / WGF

Avant d'utiliser l'appareil, nous vous demandons de lire attentivement et de respecter la présente notice d'instructions, ainsi que les indications de sécurité „Pour votre sécurité“.

L'utilisateur devra avoir la qualification nécessaire pour utiliser correctement l'appareil et pour en assurer l'entretien. L'utilisateur devra d'autre part posséder la qualification nécessaire en vue d'appliquer les mesures de sécurité spécifiques à ce type d'appareil et en vue d'appliquer les mesures générales de prévention des accidents. Veuillez également transmettre les instructions relatives à la sécurité à un autre utilisateur.

Les mesures relatives à la prévention des accidents ainsi que les règles générales d'hygiène et de sécurité sont à respecter.

Vous devez être en conformité avec le Code de la Route.

Veuillez prendre en considération le „Signe d'Avertissement“. Les remarques avec ce signe dans la présente notice ou des autocollants sur l'appareil avertissent d'un danger.



Perte de droit à la garantie

Le chisel a été construit pour une utilisation agricole usuelle. Une autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage pour lequel il a été conçu et nous ne saurons être tenu pour responsable des dommages causés.

Une demande de garantie peut uniquement être prise en considération, conformément à nos conditions de ventes, si les conditions d'application de la garantie sont respectées.

Il y a perte de droit à la garantie en cas d'erreur d'utilisation, d'entretien ou de maintenance (respecter les instructions de la notice!), lorsque la puissance kW (CV) maximum autorisée du tracteur est dépassée, lorsque des réparations, respectivement des modifications sont effectuées sans notre consentement et lorsque des pièces de rechange non d'origine sont utilisées.

Des réclamations éventuelles sont à faire par écrit au moment de la livraison, conformément à nos conditions de livraison.

MODELES / POIDS

WG: Sécurité à boulons de cisaillement

WGF: Sécurité à ressort non-stop

Type	Nbre de dents	Largeur de travail en cm	Poids en kg
WG 3/100-140 WGF 3/100-140	3	100 - 140	178 253
WG 5/150-200 WGF 5/150-200	5	150 - 200	263 388
WG 7/200-250 WGF 7/200-250	7	200 - 250	333 458

En fonction des options, le poids peut augmenter de 240 kg.

ATTELAGE / DETELAGE

L'attelage 3 points existe en Cat. I N (court)

ou Cat. I ou Cat. II court (avec douille)

ou Cat. III.

Atteler d'abord la barre d'attelage inférieure puis le tirant 3e point, et enfin les flexibles hydrauliques: le flexible relié à la sortie P du répartiteur de débit 5 (fig. 1) est à brancher à la pression du tracteur et l'autre flexible sur le retour au réservoir.

Dételage en sens inverse.

MISE EN POSITION DE TRAVAIL DES INTERCEPTS

Décrocher le ressort de transport au niveau du palpeur (3, fig. 3) et le raccrocher en haut dans le perçage du fer plat (4, fig. 2).

Puis replier hydrauliquement les intercepts.

La mise en position de transport s'effectue inversement.

Attention: Rester à distance des intercepts lors des manoeuvres.

Risques de blessure.



PROFONDEUR DE TRAVAIL

Le contrôle de profondeur s'effectue par le relevage du tracteur ou par la rotoherse.

REGLAGE DE LA ROTOHERSE

Au niveau des perçages **2** (fig. 2), on règle la profondeur maximale. Lorsque l'on relève le chisel, la rotoherse bascule vers l'avant, afin de faciliter les demi-tours.

A l'aide de l'axe **1** (fig. 2), on limite ce débattement vers l'avant afin d'éviter le contact avec les dents du chisel.

Risques de coincement lors du relevage ou abaissement de l'outil ou pendant le travail.



VIS DE CISAILLEMENT SUR LE WG

Sur le chisel WG, la sécurité est assurée par la vis **6** (fig. 2): M 10x65 en 4.6. N'utiliser que des vis d'origine. Risque de casse.

SECURITE NON-STOP A RESSORT SUR WGF

En cas d'obstacle, la dent montée sur un ressort se relève et revient automatiquement en position de travail.

En plus, une vis de cisaillement vient compléter la sécurité (M 16x60, 8.8). N'utiliser que des vis d'origine. Risque de casse.

Ne pas se faire transporter sur le chisel. Danger de mort, surtout sur terres riches en pierres!



LARGEUR DE TRAVAIL

La largeur de travail peut être modifiée dans les limites indiquées dans le tableau récapitulatif. Les dents sont montées par brides coulissantes sur le bâti. Les dents extérieures **1** (fig. 1) sont montées sur un tube coulissant.

Contrôler le montage symétrique des dents.

Les interceps peuvent également s'adapter à la largeur de l'outil - par les brides (**7**, fig. 4). Veiller à conserver un recouvrement suffisant des tubes. Ne pas dépasser la largeur maximale indiquée dans le tableau.

Dans les grandes largeurs, les dents extérieures sont pourvues d'ailerons normaux (**4**, fig. 3).

Par contre dans les petites largeurs, il faut monter les 2 ailerons étroits (**2**, fig. 3).

REGLAGE DE LA PROFONDEUR DE TRAVAIL DES INTERCEPS

L'adaptation à la profondeur de travail des interceps à la profondeur du chisel se fait au niveau des perçages 8 ou 9 (fig. 4).

La vis 9 sert de vis de sécurité en cas d'obstacles.

N'utiliser que les vis d'origine: M 10x35, 4.6. Risque de casse!

REGLAGE DE LA SENSIBILITE DES INTERCEPS

Par la vis 6 (fig. 4), on règle le débattement "à vide" du palpeur 7 (fig. 1) avant d'entraîner l'effacement de la lame d'intercep 6 (fig. 1).

- Rentrer la vis (tourner vers la droite)
- = débattement "à vide" plus faible
- = sensibilité plus importante.

INTERVALLE ENTRE PALPEUR ET INTERCEP

Cet intervalle se règle au niveau de la bague crantée 9 (fig. 3). Ainsi l'on modifie également la largeur du palpeur.

DECLENCHEMENT MANUEL DE L'INTERCEP

Un câble passant par la roulette 4 (fig. 4) permet de commander manuellement du siège du tracteur le palpeur 3 (fig. 3).

CONSIGNES DE SECURITE

- Ne pas se faire transporter sur l'outil.
- Rester à distance des interceps lors des manoeuvres, aussi bien lors de leur réglage que pendant le travail.
- N'effectuer les réglages sur les interceps qu'après avoir retiré la pression du circuit.
- Après avoir modifié la largeur de travail de l'outil, veiller au bon serrage des vis et des brides.



ATTENTION / TRANSPORT - Consignes de sécurité

Mettre l'appareil en position de transport, vérifier l'aptitude au transport du chisel.

Le transport de personnes sur l'appareil, ainsi que le fait de se tenir dans la zone de travail - zone de danger - sont interdits.

Adapter la vitesse de transport à l'état des chemins et des routes!

Prudence dans les virages: les outils portés se déportent latéralement.

Vous devez être en conformité avec le Code de la Route!

Conformément au Code de la Route, pour le transport sur route, l'utilisateur est responsable de l'ensemble attelé, tracteur et appareil.

Vous devez donc pour la circulation sur route, équiper votre chisel d'un dispositif d'éclairage (par exemple barre lumineuse) et de dispositifs de signalisation.

Les dispositifs d'éclairage ou de signalisation sont à se procurer directement auprès du réseau de distributeurs.

Suite à l'adaptation d'outils portés, il y a lieu de ne pas dépasser les charges autorisées sur les essieux et le poids total en charge selon les articles R54 à R58 du Code de la Route.

Pour les machines agricoles d'une largeur supérieure à 2,50 m, le tracteur doit être équipé d'un gyrophare.

Si la machine dépasse de plus de 20 cm des deux côtés du tracteur, il faut fixer aux extrémités de celle-ci, des catadioptres ronds blancs à l'avant et des catadioptres ronds rouges à l'arrière.

Nous vous signalons qu'il est interdit d'empiéter sur la partie gauche de la chaussée avec le chisel. Les parties ou pièces dangereuses doivent être recouvertes et signalées.

L'appareil porté à l'avant du tracteur doit être maintenu en position telle qu'il ne cache pas les feux du tracteur.



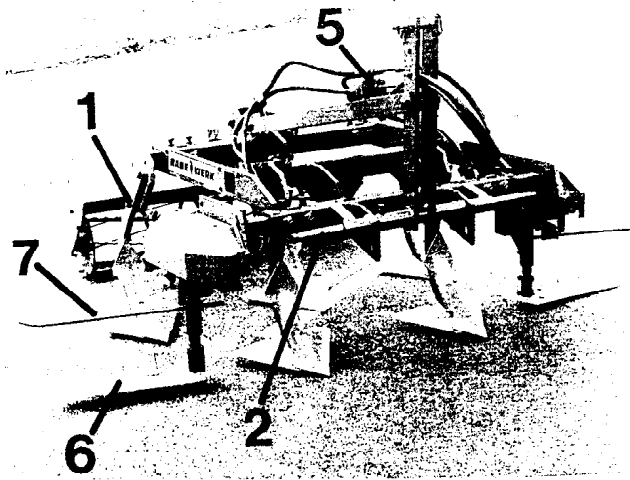


Fig.1

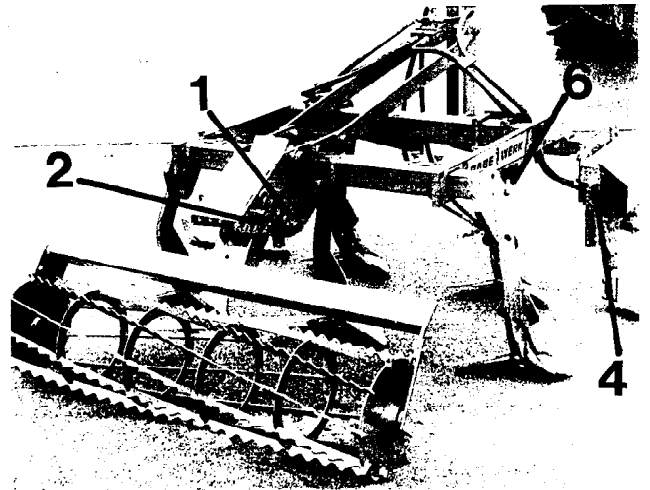


Fig.2

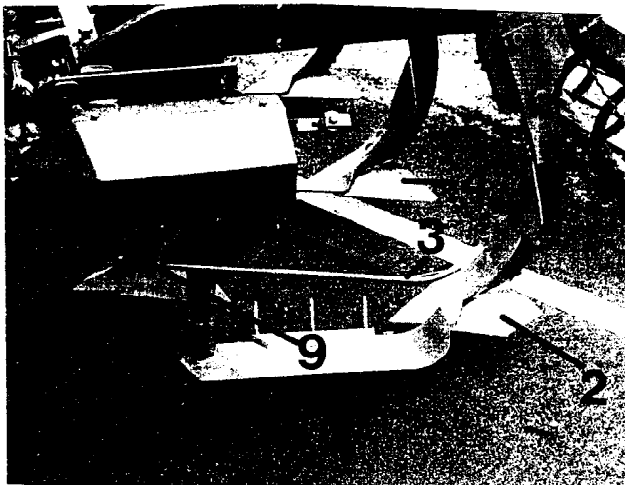


Fig.3

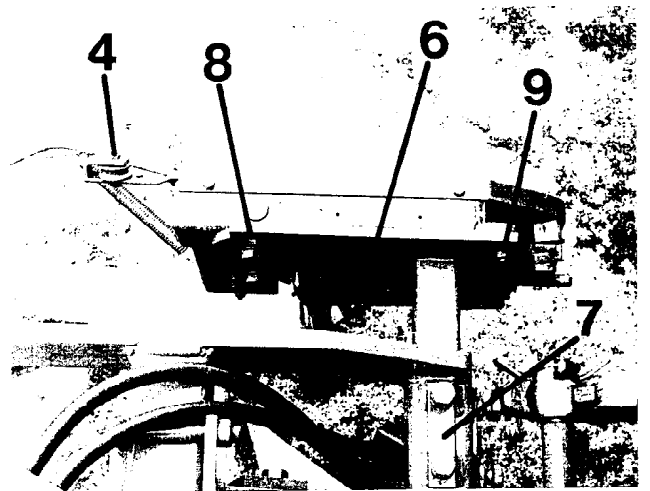


Fig.4